

> Objectif de la Formation

Exercer ses activités dans les exploitations agricoles où les productions animales sont dominantes. Ces activités se déroulent dans un ensemble marqué par la conduite en troupeaux, la présence d'animaux de production (laitières ou viande), de reproduction et de renouvellement, les interrelations avec le système d'alimentation (aliments produits ou achetés), l'importance des investissements, de la mécanisation et de l'automatisation, la capacité à bien réagir face aux divers comportements des animaux.

> Conditions d'admission et modalités d'inscription

Conclusion d'un contrat d'apprentissage de 2 ans (*en moyenne*).
16 ou 15 ans si sortant de 3^{ème}.

> Organisation de la formation

865 heures de formation en centre soit **25 semaines** à raison de **35 h/semaine** sur 2 ans.
35 semaines en entreprise par an.
5 semaines de congés payés par an.

> Délivrance du diplôme

100 % en contrôle continu.

> Compétences techniques

- Mettre en œuvre les différentes **opérations culturales** liées aux productions végétales, notamment fourragères (*semis, plantations, traitement, fertilisation, récoltes, conservation*),
- **Conduire les tracteurs et les machines agricoles** sur route et dans les champs,
- **Repérer les comportements spécifiques des animaux** (*chaleur, mise bas, boiterie, amaigrissement, non alimentation*),
- Maîtriser les différentes **techniques d'élevage** (*alimentation, reproduction, hygiène de troupeaux, récolte et stockage des produits de l'élevage*),
- Intervenir sur l'animal (*contention, manipulation, traite...*),
- Les tâches peuvent être variées (*entretien des bâtiments, pose de clôtures, etc...*).

> Capacités liées à l'emploi

- Polyvalence,
- Ponctualité, assiduité, flexibilité (*modulation du temps de travail en fonction des périodes de pointe liées à l'élevage : vêlage, récoltes...*),
- Sens de l'observation, aptitude aux initiatives,
- Aptitude physique liée à l'emploi, adresse gestuelle,
- Souci de la sécurité, de l'entretien du matériel et des locaux,

> Durée du temps de travail

La durée légale est de **35 heures** hebdomadaires.

> Débouchés

Employés qualifiés au sein des exploitations agricoles où l'élevage est dominant.



> Poursuites d'études

Possibilité de préparer un CAPa agricole dans une autre option.
Poursuite d'études vers un Brevet Professionnel Agricole, option TCEEA (niveau 5), option TPH (niveau 5), vers un Brevet Professionnel, option agroéquipements (niveau 4) ou un BAC Professionnel, option agroéquipements (niveau 4).

> Les atouts de la formation

Pour l'apprenti :

- une aide à la recherche d'un maître d'apprentissage,
- la signature d'un contrat de travail,
- une rémunération indexée sur le SMIC (*évolutive selon l'âge et l'ancienneté dans l'entreprise*),
- les allocations familiales maintenues jusqu'à 20 ans (*si le salaire est inférieur à 55 % du SMIC*)

Le partenariat :

- CIO, Mission Locale, Pôle Emploi,
- MSA, Inspection des lois sociales,
- entreprises agricoles.

> La formation est organisée en modules



	HEURES
MG1. Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux	144
MG2. Mettre en œuvre des démarches contribuant à sa construction personnelle	96
MG3. Interagir avec son environnement social	96
MP1. Insertion du salarié en entreprise	24
MP2. Maintenance des matériels, équipements, installation et bâtiments	240
MP32. Techniques et pratiques professionnelles liées aux ruminants	144
MIP. Module d'Initiative Professionnelle : Grandes Cultures	96

CFPPA - UFA de la Baie de Somme

21 rue du Lieutenant Caron

80100 ABBEVILLE

Tel. 03.20.22.77.65 - Fax. 03.22.24.42.40



cfppa.abbville@educagri.fr

www.lycee-baie-de-somme.fr

<https://www.facebook.com/cfppa.ufa.abbville/>

